

Jury du Prix de l'OIDP 2024

Document descriptif pour la configuration du jury et ses tâches

Mission

Le jury du Prix de l'OIDP a pour missions d'évaluer les candidatures soumises et de sélectionner la pratique gagnante et les mentions spéciales, sur la base du vote ouvert de la Communauté OIDP.

Composition

Les deux jurys seront composés de professionnels, d'experts et de personnes liées au monde de la démocratie, de la participation citoyenne et aux thèmes du Prix. Un équilibre en termes de genre et d'origine géographique sera recherché.

Il y aura deux jurys :

- **Jury 1** : pour la sélection des candidatures finalistes. Ce jury sera composé d'un minimum de 15 personnes (3 par catégorie) et d'un maximum de 20 personnes (4 par catégorie). Il participera à la phase 2, *entre fin mai et mi-juin*, pour évaluer toutes les pratiques candidates et sélectionner les finalistes pour la phase 3.
- **Jury 2**, qui délibérera sur les pratiques gagnantes et les mentions spéciales. **Ce jury** sera composé de 5 à 7 personnes. Il participera à la phase 3, *entre juillet et août*, pour sélectionner la pratique gagnante et les mentions spéciales, en tenant compte du vote ouvert de la communauté OIDP.

Exceptionnellement, certaines personnes pourront participer aux deux jurys.

Conditions pour faire partie du jury :

- Avoir une **expérience reconnue** dans les domaines de l'étude de la démocratie, de la participation citoyenne, des affaires urbaines, ainsi que dans les thèmes des cinq catégories de la 18e édition :
 - A) Construire des villes et des territoires plus démocratiques et pacifiques
 - B) Urbanisme et espace public
 - C) Genre et soins
 - D) Transition écologique et environnement
 - E) Civic Tech et Intelligence artificielle

- Avoir un niveau d'anglais conversationnel pour participer à la réunion du jury. En outre, connaître l'une des autres langues de travail de l'OIDP : le français, l'espagnol et le portugais. Le Secrétariat technique de l'OIDP assurera la traduction des résumés en anglais, français et espagnol.

Sélection du jury

Les personnes intéressées à faire partie du jury doivent remplir le [formulaire de manifestation d'intérêt](#) avant le 30 avril. Le Secrétariat technique de l'OIDP, avec le soutien du Comité scientifique de l'OIDP, procédera à la sélection du jury, selon les critères mentionnés dans la section "Composition du jury".

Conflits d'intérêts et incompatibilités :

Les membres du jury doivent indiquer s'il existe un conflit d'intérêts dû à une relation personnelle ou professionnelle avec l'une des candidatures. En cas de conflit, ils ne seront pas chargés de l'évaluation de la pratique en question.